


Ce 23 août, la CGT a rencontré pour la dernière fois le directeur de cabinet de la ministre du Travail Muriel Penicaud, pour une présentation d'une trentaine de pages des 200 pages des Ordonnances qui vont bouleverser le Code du Travail.

Avant cela la CGT avait assisté à six rencontres bilatérales, toutes plus décevantes les unes que les autres :

- Première Bilatérale Loi Travail le 13 juin ;
- Deuxième bilatérale Loi Travail le 21 juin
- Troisième bilatérale le 29 juin
- Quatrième bilatérale le 4 juillet
- Cinquième bilatérale le 12 juillet
- Sixième bilatérale le 17 juillet

Lors de cette dernière bilétérale, comme l'annonce les négociateurs de la CGT, aucun document n'a été remis aux organisations syndicales. Quoi qu'il en soit, les mesures annoncées ont pour fil rouge la flexibilité, la précarité, la réduction comme peau de chagrin des rémunérations, de la protection sociale, des droits sociaux. Quelques mesures qui devraient être mises en branle selon les Ordonnances : généralisation du CDI de chantier, CDD sans limite de durée, simplification des règles de licenciement...

Le gouvernement s'est aussi bien gardé de dévoiler ses visées sur le barème des indemnités prud'homales, le référendum à l'initiative de l'employeur, le droit à négocier avec des salariés isolés... Contre ce projet anti-social, la CGT réaffirme le besoin de se mobiliser et de faire du 12 septembre une grande Journée de mobilisation !

**Public:** Infos / actions
Mobilisations 2017
Mobilisations Code du travail
Infos Confédérales

- -A
- +A

- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank